



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 64938

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des infirmières et infirmiers libéraux qui font face depuis plusieurs années à un blocage tarifaire de la rémunération des séances de soin ainsi que des indemnités horokilométriques. En effet, la rémunération des séances de soins infirmiers demeure inchangée depuis la 15e année consécutive, soit 42,90 francs par séance d'une demi-heure alors que ces professionnels de la santé remplissent des missions de plus en plus complexes. Par ailleurs, ils font face à une augmentation importante de leurs frais de déplacement avec l'envolée du prix des carburants et l'absence de revalorisation des indemnités horokilométriques depuis 1984. Aussi, la profession demande la mise en oeuvre rapide du plan de soins infirmiers à domicile permettant aux infirmières d'exercer pleinement leur compétence et de revaloriser leurs soins, la mise en oeuvre d'une organisation de l'offre de soins conventionnée en secteur ambulatoire, une revalorisation digne des séances de soins infirmiers, correspondant à leur niveau de responsabilité et enfin la création de services d'aide aux personnes afin de renforcer l'efficacité de l'action sociale dans la vie quotidienne des personnes isolées, âgées ou handicapées. Aussi, il lui demande quelles suite il entend réserver aux attentes de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64938

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4479